

Problèmes terminologiques de la description des formes composées du français

—à propos de la cohérence entre les dénominations
des formes verbales et leurs valeurs—

フランス語の動詞複合形の記述における文法用語の問題
—動詞活用形の名称と価値の一貫性について—

Rika Hirashima
平 嶋 里 珂

フランス語動詞の複合形の形態に共通する「助動詞+過去分詞」は動詞活用の単純形と対をなし「完了アスペクト vs 未完了アスペクト」を表すことは国語としてのフランス語教育では周知事項である。しかし動詞時制形の名称および文法説明に広く用いられている「過去」「先行性」「終了」という概念は動詞複合形の完了アスペクトの価値および動詞複合形を含む発話の機能を正確に表すものではない。このような単純化された言語学情報は、国語としてのフランス語教育ではネイティヴスピーカーの言語習得に問題を起こさないが、外国語としてのフランス語学習者の概念化活動には大きな妨げとなりうる。

キーワード

動詞複合形、完了アスペクト、言語学情報の応用、活用形の名称、文法用語の統一

1. Problématique de l'enseignement des formes composées du FLE

Le système verbal français possède trois types de séries morphologiques: les « tiroirs simples », les « tiroirs composés » et les « tiroirs surcomposés »¹⁾. Si l'emploi réel des tiroirs surcomposés se limite à certaines formes verbales dans leurs constructions syntaxiques, les séries dichotomiques « formes simples » vs « formes composées » sont partagées par tous les modes y compris ceux impersonnels tels que l'infinitif et les participes. La caractéristique morphologique des tiroirs composés 'avoir/être+ participe passif' étant évidente, les étiquettes accordées à ces derniers montrent l'incohérence terminologique, ce qui peut avoir un effet négatif sur la concep-

tualisation de leur fonctionnement.

Notre travail s'est focalisé jusqu'ici sur les problèmes didactiques dans la description du Passé composé. Dans cet article nous étendrons notre analyse aux tiroirs composés des modes personnels (l'indicatif, le conditionnel et le subjonctif) et envisagerons une analyse focalisant sur leurs problèmes terminologiques. En premier lieu, nous réviserons brièvement l'évolution historique de la définition des tiroirs composés dans les grammaires du français. Cette révision montrera comment certains savoirs linguistiques vulgarisés sont appliqués dans la description des valeurs des tiroirs composés. En deuxième lieu, en précisant leurs caractéristiques aspectuelles avec des exemples concrets, nous dégagerons plusieurs problèmes linguistico-didactiques qui risquent d'être causés par des savoirs linguistiques abusivement simplifiés. En dernier lieu, nous proposerons quelques pistes virtuelles à exploiter en vue d'améliorer la description du système verbal du FLE.

Du fait que cet article qui constituera la première étape des recherches dont l'objectif final porte sur l'amélioration de la description grammaticale du FLE, nous nous limiterons à l'analyse de la nomenclature et des explications grammaticales répandues dans le FLM. Compte tenu de la complexité de la grammaire du FLE révélée par Zimmermann (1978)²⁾, cet article visera à saisir les tendances générales en terminologie grammaticale dans l'enseignement du français, et de là, se constituera des dispositions indispensables à s'adopter pour l'analyse des descriptions de grammaires du FLE qui sera réalisé à l'étape suivante.

En outre, selon notre problématique visant à traiter les dénominations accordées aux tiroirs verbaux, nous appellerons ces derniers, à l'instar de Damourette et Pichon (1930–1950), par leurs formes à la 2^e personne plurielle du verbe *savoir* (ex. Passé composé → *avez-su*, Imparfait → *saviez*).

2. Tiroirs composés et leurs évolutions terminologiques dans la langue française

2.1. Naissance des tiroirs composés et leur évolution terminologique

Les tiroirs composés des langues romanes trouvent leur origine dans la construction périphrastique '*habeō* + participe passif' du latin. Le latin possédait le *perfectum* exprimant la valeur d'accompli (ex. *amavi*) et la construction '*habeō* + participe passif' qui véhiculait plusieurs significations selon le sens de *habeō* ('tenir' ou 'avoir'), et celui du participe passif (fonction adjectivale ou fonction verbale).

Selon Benveniste (1966b), l'expression périphrastique de l'accompli s'est formée à l'aide de *habeō* ayant le sens d'*avoir* combiné à un participe passif d'un verbe de perception comme

comperire. Ainsi, *hoc compertum habet* (il a compris cela) dénotait que le sujet était en état de possession du résultat de l'action mis au participe passif *compertum*. Cet emploi s'est répandu à d'autres types de verbes pour se fixer comme expression de l'accompli (p.129). La nouvelle expression de l'accompli s'est substituée au *perfectum* en fonction du passage de ce dernier à l'emploi aoristique. Elle s'est distribuée à d'autres temps et s'est développée dans les langues romanes. L'ancien français possédait déjà la plupart des tiroirs composés dans son système verbal.

Nous nous concentrons maintenant sur la façon dont les tiroirs composés ont été décrits dans l'histoire de la grammaire française. Dans son ouvrage synthétique sur la terminologie du système verbal du français, Bena (2011)³ fait remarquer que les séries des verbes simples, composées et surcomposées ont été reconnues comme caractéristiques morphologiques des verbes français au cours des 17^e et 18^e siècles. Jean D'Aisy (1647, 1685) divise, selon le critère formel, les verbes français en groupe simple (*j'aime, j'aimais, j'aimai, j'aimerai*) et en groupe composé (*j'ai aimé, j'avois aimé, j'eus aimé, j'aurai aimé*). Pourtant les étiquettes accordées aux formes verbales ne correspondaient pas à leurs caractéristiques morphologiques: il n'y a pas de cohérence entre les étiquettes des formes simples (*présent, imparfait, défini, futur*) et celles des formes composées (*parfait, plus-que-parfait, défini double, futur parfait*) (p.135).

Au 18^e siècle, il apparaît une tendance à recourir à des critères formels pour la classification des formes verbales. Louis de Courcillon de Dangeau (1754) décrit les tiroirs verbaux des 5 modes (indicatif, impératif, subjonctif, conditionnel et participe) en les divisant en parties simples, parties composées et parties surcomposées. Son souci formel s'étend également aux étiquettes: les étiquettes des formes simples sont qualifiées de «simple» et celles des formes composées de «composées», comme «prétérit composé» pour l'*avez-su* (*ibid.*: 138-140). Mais un esprit méthodologique comme le sien était rare à cette époque où les valeurs des tiroirs verbaux étaient définies, dans la majorité des grammaires, en fonction des sens engendrés par l'ensemble de diverses informations textuelles et contextuelles. De plus, la terminologie grammaticale n'ayant pas été unifiée avant le début du 20^e siècle, les néologismes et les dénominations personnelles proliféraient dans les ouvrages de grammairiens. Par exemple, le nombre des dénominations que 30 grammairiens accordaient à l'*avez-su* était de 32, celui des dénominations accordées à l'*aviez-su* de 15 et celui des dénominations accordées à l'*aurez-su* de 16 (*ibid.*: 255-258). Les termes utilisés manquaient de cohérence. Ceux utilisés pour l'*avez-su* contenait différentes dénominations concernant le temps et l'aspect (*parfait, prétérit, passé, aoriste*) ou des combinaisons avec d'autres notions, des numéraux ou le critère morphologique (ex. *parfait composé, prétérit indéfini, premier prétérit aoriste*) (*ibid.*: 255-256).

La nomenclature grammaticale n'était pas encore unifiée dans l'enseignement du FLM répandu de la dernière moitié du 19^e siècle. Dans son analyse des circonstances pédagogiques avant la nomenclature de 1910, Vergnaud (1980) constate que si les étiquettes 'futur simple' et 'futur antérieur' étaient à peu près fixées, les dénominations utilisées pour les temps dit du passé étaient divisées, sauf l'imparfait, en un groupe contenant le terme «passé» (*passé indéfini* (*avez-su*), *passé défini* (*sûtes*), *passé antérieur* (*eûtes-su*)) et en un groupe contenant le terme «parfait» (*parfait indéfini* (*avez-su*), *parfait défini* (*sûtes*), *plus-que-parfait* (*aviez-su*) et *parfait antérieur* (*eûtes-su*) (p.56).

Dès lors, l'État est intervenu en 1910 dans ce domaine terminologique dans le but d'unifier politiquement la nomenclature grammaticale à imposer dans l'enseignement scolaire. La nomenclature établie en 1910 a donc éliminé, à part quelques étiquettes très usitées comme l'*imparfait* et le *plus-que-parfait*, l'ancienne terminologie recourant aux termes *parfait*, *défini* et *indéfini* pour adopter le «passé composé»⁴⁾ pour étiquette de l'*avez-su*, le «passé simple» pour celle de *sûtes* (*ibid.*: 66). Ce principe a amené la suppression de toute allusion aux valeurs aspectuelles des formes verbales sauf pour certains termes conservés par l'usage (*ibid.*: 72). La nomenclature de 1910 renferme différents types de terminologies, celles portant sur les traits aspectuels (*imparfait*, *plus-que-parfait*), celles portant sur les traits temporels et formels (*passé composé*, *passé simple*). Malgré son caractère composite, la nouvelle terminologie s'est largement répandue du fait que son emploi était obligatoire dans les manuels scolaires et les ouvrages de grammaire à publier. Jusqu'à nos jours, ces étiquettes des formes verbales fixées en 1910 dominent dans l'enseignement du français, malgré quelques tentatives individuelles de certains grammairiens et linguistes qui n'ont eu aucune conséquence sur la rénovation de la nomenclature⁵⁾.

Bien que la nomenclature des tiroirs verbaux n'ait pas été rénovée, la terminologie officielle a été revue périodiquement et diverses informations linguistiques intégrées dans la terminologie officielle ont servi à révéler certaines caractéristiques du système verbal du français.

Dans la nomenclature de 1975, la grammaire se focalise sur l'acte d'énonciation et sur les fonctions dont les éléments linguistiques se chargent dans le discours. Le terme 'procès' et ceux concernant l'aspect apparaissent dans les textes officiels: «Les temps du verbe sont aptes à exprimer la manière dont est présenté le procès, c'est ce qu'on appelle l'aspect.» (*Terminologie de 1975* cité dans Mitterrand, 1980: 98). Pourtant, comme les textes de 1975 n'ont pas suffisamment expliqué la complexité des notions représentées par ces termes, il est difficile de savoir, au travers de la lecture de ce passage, si les informations aspectuelles sont véhiculées par les tiroirs verbaux ou par le sémantisme des verbes combinés à ces tiroirs (*ibid.*: 98-99).

La terminologie grammaticale de 1997 fournit des informations aspectuelles détaillées en ce

qui concerne le procès de l'action. La dichotomie «formes simples» vs «formes composées» y est considérée comme correspondant à l'opposition entre les aspects «inaccompli» et «accompli» et les formes composées sont également sensées exprimer une simple antériorité dans certaines constructions de la phrase (*Terminologie grammaticale, réédition 1998*: 12-13). La terminologie de 1998 fait également mention du critère de bornage (borné / non-borné) pour distinguer le *sûtes* et le *saviez* en l'illustrant à l'aide d'exemples littéraires et d'autres informations aspectuelles comme les auxiliaires d'aspect (ex. *commencer à, être en train de, achever de*), les préfixes (ex. *redire*) ou les suffixes (ex. *criailler*) (*ibid.*: 13).

Dans *Le bulletin officiel de 2007*, l'enseignement du français est conçu de sorte que les connaissances grammaticales du FLM servent de base à l'apprentissage des langues étrangères. Les connaissances grammaticales du français sont enseignées dans l'enseignement au collège en relation avec la lecture, l'expression écrite et l'expression orale. En ce qui concerne la description des verbes, il nous semble que l'enseignement de la grammaire met l'accent, du point de vue de la grammaire textuelle, sur la mise en lumière des valeurs temporelles et modales des tiroirs verbaux. En effet, dans les contenus grammaticaux de la 6^e année est expliquée la différence entre le *sûtes* et le *saviez* en fonction de celle des plans (premier plan vs arrière-plan) et du bornage (borné vs non-borné) et *l'avez su* est défini comme substitution de *sûtes* à l'oral. (*Bulletin officiel spécial no. 6 du 28 août 2008. Programme du français*: 5). À part ces informations, le programme du français se content d'englober dans la liste des contenus grammaticaux de la 6^e année les séries simples et composées des verbes français comme caractéristiques formelles de ceux-ci (*ibid.*: 5) et de reconnaître l'accompli et l'antériorité comme valeurs des formes composées dans les contenus grammaticaux de la 5^e année (*ibid.*: 7).

Grammaire du français-Terminologie grammaticale (2020) est un recueil des termes et notions grammaticales élaboré selon *le Bulletin officiel de 2018*. Elle se veut «base terminologique de référence» (*ibid.*: 5) pour les enseignants du français afin qu'ils puissent profiter de dernières connaissances linguistiques dans l'enseignement scolaire. La terminologie grammaticale de 2018 est «fondée non pas sur une théorie linguistique particulière, mais sur une analyse des usages dans le discours grammatical scolaire» (*ibid.*: 5), par lesquelles les auteurs se donnent l'objectif d'éclaircir les points obscurs. Le noyau des informations aspectuelles se constitue autour de l'opposition morphologique des formes simples et des formes composées. Dans *les modes et les temps* de la 1^{ère} partie (3.2.2.2.), toutes les formes verbales des modes personnels se divisent en temps simples et temps composés (*ibid.*: 36-37). Dans *les modes personnels* de la 2^e partie (3.9.5.1.), la différence entre les formes simples et les formes composées qui relève d'une différence d'aspect est précisée à l'aide d'exemples (ex. Elle dort: aspect non-accompli;

Elle a dormi: aspect accompli). La terminologie grammaticale de 2018 a repris la plupart des informations aspectuelles présentées dans la terminologie de 1997, mais ces informations sont regroupées dans *Pour aller plus loin* comme des informations complémentaires: aspect grammatical (non-accompli / accompli, non borné / borné), aspect sémantique (perfectif / imperfectif) et compatibilité avec des périphrases verbales (ex. *être en train de*), aspect lexical (inchoatif [*commencer à*], progressif [*être en train de*] et terminatif [*finir de*]) (*ibid.*: 146).

A travers cette brève révision de l'évolution de la terminologie des tiroirs composés, on constate que, mis à part quelques exceptions, les dénominations accordées aux tiroirs verbaux ont toujours formé un ensemble hétérogène: la nomenclature de 1910 n'a eu le mérite que d'uniformiser la terminologie. Cependant, malgré l'espace limité de notre article qui ne nous a pas permis de mentionner tous les éléments concernant le système verbal⁶⁾, on voit bien que des savoirs vulgarisés de diverses sources linguistiques, notamment ceux fournis par les théories de l'aspect, ont contribué à l'éclaircissement des fonctions que différentes expressions verbales remplissent dans le système verbal français⁷⁾.

2.2. Récapitulation de la terminologie grammaticale des tiroirs verbaux dans l'enseignement du FLM

En résumant les informations obtenues dans la partie ci-dessus, l'enseignement actuel du FLM partage les points de vue suivants sur la terminologie grammaticale des tiroirs composés: -la série des tiroirs simples et celle des tiroirs composés sont censées être deux caractéristiques morphologiques des verbes français.

-l'opposition des tiroirs simples et des tiroirs composés est représentée comme celle d'aspect «en cours vs achevé» (La Nomenclature de 1975) ou «non-accompli (inaccompli) vs accompli» (Les terminologies de 1998, 2007 et 2018).

-le non-accompli (inaccompli) signifie que l'action ou l'état représenté par le terme «procès» est en cours, tandis que l'accompli signifie que l'action ou l'état est achevé (Terminologie de 2018)

-quant aux dénominations des formes verbales, il existe quatre critères combinatoires pour six étiquettes. En ce qui concerne les étiquettes composées de deux termes, les premiers termes indiquent les modes auxquels appartiennent les tiroirs verbaux (*conditionnel, subjonctif*) ou la temporalité que la forme verbale est censée exprimer (*passé, futur*). Les seconds termes relèvent de diverses natures: la temporalité absolue («passé»: *conditionnel passé, subjonctif passé*), la temporalité relative («antérieur»: *passé antérieur, futur antérieur*), la caractéristique morphologique («composé»: *passé composé*). Le *Plus-que-parfait*, composé de trois termes, indique la relation entre la forme verbale et une autre (*avez-su*), alors que cette dernière n'est

plus indiquée par le terme «parfait».

Ces étiquettes et ces savoirs linguistiques vulgarisés font partie de la terminologie officielle qui est à la disposition des enseignants en vue d'élucider les valeurs des formes verbales dans le fonctionnement du système verbal du français. Le problème est de savoir si cette terminologie grammaticale remplit avec efficacité ses fonctions explicatives dans l'enseignement de la grammaire française.

3. Valeurs aspectuelles des tiroirs composés et quelques problèmes dans leur terminologie

Avant d'entrer dans le vif de la question terminologique, montrons les valeurs communes des tiroirs composés.

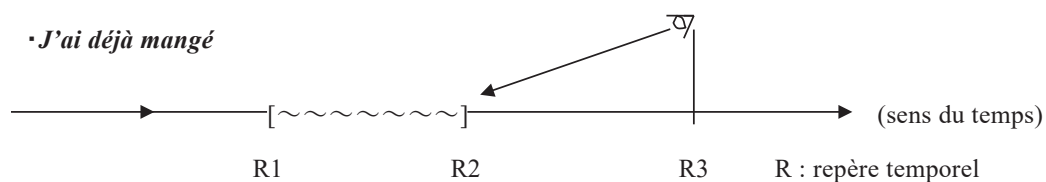
3.1. Tiroirs simples vs tiroirs composés: opposition aspectuelle (non-accompli vs accompli)

La définition de l'aspect différant d'un linguiste à l'autre, nous pourrions définir celui-ci, selon Vet (1980), comme «toute information contenue dans une phrase qui se rapporte non pas à la place, mais à la structure interne de l'intervalle (...)» (p.45). L'intervalle est une distance d'un point à un autre sur l'axe temporel. Ce terme est utilisé pour exprimer une durée (ex. de 3 heures à 5 heures) ou la durée interne du procès. Les informations aspectuelles représentent donc ce qui concerne les caractéristiques internes du procès à savoir les diverses étapes de son déroulement.

Les informations sur l'aspect verbal se divisent en gros en trois groupes: aspect grammatical, aspect sémantique et aspect lexical. L'aspect sémantique que l'on appelle aussi «mode d'action» est l'information aspectuelle véhiculée par le sémantisme du verbe suivi ou non d'un complément. L'aspect grammatical est l'information aspectuelle exprimée par un verbe conjugué. L'aspect lexical est exprimé par des périphrases verbales telles que '*être en train de*'. Les informations aspectuelles véhiculées par les tiroirs composés relèvent donc de l'aspect grammatical. La terminologie des valeurs dites du «parfait» de la construction '*avoir / être + participe passif*' varie selon les linguistes. Gustave Guillaume, père des études de l'aspect représente l'opposition des tiroirs simples et des tiroirs composés par celle de l'«aspect tensif» et de l'«aspect extensif» (Guillaume 1929), et plus tard celle de l' «aspect immanent» et de l'«aspect transcendant» (Guillaume 1951). Les dénominations générales dans le discours linguistique sont l'aspect non-

accompli (inaccompli) vs l'aspect accompli⁸⁾.

La structure de 'avoir / être + participe passif' se représente sur l'axe du temps comme suite:



Modèle aspectuel du passé composé de M. Maillard (1994-1995)

L'aspect accompli est représenté par deux caractéristiques. La première caractéristique porte sur la nature des bornes. Les deux bornes de l'intervalle du procès accompli sont fermées (représentées par [~]). Lorsque la borne droite du procès (indiquée par le R2) est fermée, le déroulement de celui-ci est censé être accompli. La deuxième caractéristique de l'aspect accompli consiste dans la relation entre le procès et le repère par lequel l'énonciateur le saisit. Dans la figure ci-dessus, le procès accompli est saisi rétrospectivement depuis le repère 3 qui se trouve à sa droite, la distance entre la borne droite du procès et le repère pouvant être variable.

Si le procès accompli se voit saisi par sa fin, cela ne signifie pas que le fait référentiel est révolu. Tout en exprimant que l'idée du verbe apparaît «dépassée» (Guillaume, 1951: 36) dans sa construction composée, Guillaume précise que cette idée dépassée ne tient pas à la chronologie axée sur le *moi-ici-maintenant* de l'énonciateur: «La chronologie intervenant dans le rapport *marcher/avoir marché* est fondamentalement une chronologie notionnelle, relative (...) à une successivité abstraite, entre idées, qui s'établit (...) dans la langue même, avant que le discours n'intervienne.» (*ibid.*: 36). En effet, la construction 'avoir/être + participe passif' s'étend même aux modes impersonnels tels que les participes et l'infinitif qui ne participent pas à l'expression de la temporalité au sens pur. Il s'agit donc du moyen linguistique qui tend à exprimer exclusivement le regard rétrospectif de l'énonciateur sur le procès.

Ajoutons quelques explications supplémentaires sur l'écart qui peut y avoir entre la borne droite du procès et le repère. Comme nous l'avons indiqué, cet écart est variable. En ce qui concerne l'*avez-su*, il n'y a pas d'écart entre le procès et le repère qu'est le moment de l'énonciation lorsque la personne ayant gagné au loto s'écrie: *J'ai gagné!*. Par contre, un écart indéfini s'étale entre le procès et le moment de l'énonciation lorsqu'on dit: *J'ai été en Irlande*. Du fait que le fait référentiel peut s'être produit en une époque révolue, les étiquettes accordées à

L'*avez-su* portent très souvent un terme notionnel qui évoque le passé⁹⁾. Comme le représente cette position traditionnelle, certains linguistes comme Imbs (1960) pensent que les valeurs de l'*avez-su* susceptible d'exprimer l'accompli ou le passé selon le contexte restent ambiguës¹⁰⁾. Cependant, la valeur d'accompli du procès est évidente dans certains énoncés contenant l'*avez-su*. Ainsi, dans les énoncés: *Je n'ai pas encore mangé* ou *Minako et moi ne nous sommes pas vues depuis 30 ans*, l'expression adverbiale *ne pas encore* et l'expression temporelle *depuis 30 ans* indiquent clairement que le procès se voit référé à partir du moment de l'énonciation. Le sens d'accompli semble moins évident lorsque l'énoncé contenant un *avez-su* rapporte un fait réalisé dans une époque lointaine ou qu'il rapporte une série de faits dans une époque passée. Pourtant, à l'aide de son auxiliaire au *savez*, l'*avez-su* «établit un lien vivant entre l'événement passé et le présent où son évocation trouve place.» (Benveniste, 1966a: 244). Lorsque l'énonciateur raconte une histoire à l'*avez-su*, il le fait comme «celui qui relate les faits en témoin, en participant (*ibid.*). Cette impression d'intimité est créée par la double caractéristique aspectuelle de l'*avez-su* dont le procès est à la fois accompli dans une période antérieure et a rapport au moment actuel (Benveniste, 1966b: 130).

3.2. Quelques problèmes sur la terminologie des valeurs aspectuelles des tiroirs composés

Analysons maintenant les valeurs explicatives des trois notions «passé», «antériorité» et «achevé» très répandues dans la terminologie des tiroirs composés.

3.2.1. Problèmes terminologiques de la notion de «passé»

La notion de «passé» est l'un des constituants des étiquettes accordées à l'*auriez-su* et à l'*ayez-su*. Le passé est une des époques représentant la temporalité axée sur le moment de l'énonciation, mais comme le fait remarquer Guillaume (1951), l'*ayez-su* n'exprime pas de temporalité au sens strict du terme (p.115). En effet, l'époque référée par ce tiroir est déterminée par rapport au lien que le procès a avec le repère dans l'énoncé:

- (1) Il faut que votre article nous **soit parvenu** avant la fin de la semaine.
- (2) Nous sommes très contents que votre article nous **soit parvenu** hier.

Dans ces deux énoncés l'action rapportée par l'*ayez-su* (*soit parvenu*) se réfère à différentes époques. Le premier énoncé implique que l'action se réfère à une époque ultérieure au moment de l'énonciation. Dans le deuxième énoncé, elle est accomplie dans une époque antérieure au

moment de la parole. Ce qui est commun aux deux énoncés est que l'*ayez-su* indique que le procès (*votre article, parvenir*) est accompli au moment du repère marqué par *la fin de cette semaine* dans (1) et *hier* dans (2).

La temporalité du fait rapporté par l'*auriez-su* ne se limite guère davantage dans l'époque passée. L'*auriez-su* obtenu par la concordance du temps exprime le futur dans une époque passée: *Sophie m'a dit qu'elle serait arrivée à la gare avant 20 heures le lendemain*. Ce tiroir rapporte aussi que la réalisation du fait est considérée comme peu probable voire impossible. La grammaire traditionnelle montre que l'*auriez-su* rapporte un fait qui se serait réalisé dans le passé, mais nombreux sont les exemples qui révèlent que l'*auriez-su* peut se référer à toutes les époques du temps:

- (3) Luc va quitter notre société. Il **aurait eu** un poste dans un centre culturel à Tokyo.
- (4) Allô Philippe? Merci beaucoup de m'avoir appelée ce matin. Je viens de monter dans le train. Si tu ne m'avais pas réveillée, à cette heure-ci, je **ne serais pas encore arrivée** à la gare.
- (5) Si vous ne l'aidiez pas, il **n'aurait jamais pu terminer** son rapport avant mardi prochain.

Dans l'exemple (3) l'*auriez-su* rapporte le fait qui semble s'être réalisé dans une époque passée, mais dans l'exemple (4), le fait rapporté par ce tiroir (*je ne serais pas encore arrivée à la gare*) est saisi clairement par rapport au moment de la parole. Enfin l'*auriez-su* peut rapporter le fait accompli dont la réalisation est peu évidente dans une époque future comme dans l'exemple (5).

Outre ces contre-exemples à la validité de la terminologie «passé», nous devons insister sur le fait que la terminologie traditionnelle abuse des termes provenant de la temporalité tels que «présent» et «passé». Bena (*ibid.*) critique à plusieurs reprises que les terminologies utilisées pour la description des tiroirs verbaux du 15^e au 18^e siècle manquent de cohérence et qu'elles ne prennent pas en compte les traits morphologiques ni ne distinguent la temporalité absolue de la temporalité relative qui se fait à partir d'un repère temporel autre que le moment de l'énonciation (pp.88-196). Les grammaires du 16^e au 18^e siècle influencées fortement par les grammaires grecque et latine supposaient que les tiroirs verbaux correspondaient aux trois époques «passé» «présent» «futur» pour tous les modes¹¹). Après l'uniformisation de la nomenclature en 1910, il reste encore de la terminologie abusivement temporelle dans les étiquettes des tiroirs verbaux comme «participe passé» et «participe présent» dans lesquels les termes «passé» et «présent» ne correspondent jamais aux époques indiquées¹²). Cela revient à dire que la notion de

«passé» est doublement inadéquate à la terminologie de l'*ayez-su* et de l'*auriez-su*.

3.2.2. Problèmes terminologiques de la notion d'«antériorité»

La notion d'antériorité porte sur l'*eûtes-su* (*passé antérieur*) et l'*aurez-su* (*futur antérieur*). Elle s'emploie, à côté de l'accompli, comme terminologie exprimant une des valeurs des tiroirs composés (Terminologie de 2008: 7). En effet, dans les exemples représentant les valeurs de ces tiroirs apparaissent des énoncés dans lesquels ces tiroirs composés expriment l'action réalisée antérieurement au fait de la proposition principale:

(6) Dès qu'il **eut terminé** son diner, il repartit de la maison.

(7) Je vous appellerai dès que je **serai rentré** chez moi.

La notion d'antériorité semble adéquate à la terminologie de ces tiroirs composés dans la mesure où les énoncés (6) et (7) présentent deux faits l'un par rapport à l'autre. Pourtant, il faut préciser que l'antériorité étant l'un des constituants des valeurs de l'accompli, elle ne peut pas exprimer toute seule les caractéristiques aspectuelles des tiroirs composés.

La valeur de l'accompli se forme par la double opération suivante: la réalisation du procès marquée par la fermeture de sa borne droite et le saisi rétrospectif de celui-ci par le repère qui se trouve à droite de son intervalle. Lorsque deux faits se succèdent comme *Pierre arriva et entra dans la maison*, l'action *arriva* se réalise antérieurement à l'action *entra*. Mais l'antériorité du fait par rapport à un autre n'entraîne pas l'emploi du *eûtes-su* pour le procès (arriver) sans d'autres constituants syntaxiques comme 'dès que'. Pour les deux faits qui se succèdent linéairement, l'énonciateur choisit le *sûtes* pour les rapporter. La valeur aspectuelle de ce tiroir consiste à porter une vue globale sur le procès par rapport au repère concomitant à celui-ci. Cette caractéristique aspectuelle souvent nommée «aspect global» (Wilmet 1997) est différente de celle de l'aspect accompli.

Yvon (1951) précise que la valeur dite d'antériorité des tiroirs composés est «un sens qui résulte surtout du rapport entre proposition principale et proposition subordonnée» (p.169). Sa remarque nous paraît d'autant plus adéquate que la notion d'antériorité dont le sens est validé par l'existence d'un élément à comparer dans l'énoncé n'est plus valable dans les exemples suivants:

(8) Demain, à 20 heures, je **serai arrivée** à la gare.

(9) Allô? Vous êtes chez Monsieur Ducas. Vous **vous serez trompé** de numéro.

(10) Hélène est absente: cette fois-ci encore, elle **aura manqué** son train.

Dans l'exemple (8), l'*aurez-su* indique que le procès (*arriver*) sera accompli au moment du repère indiqué par l'expression temporelle (*demain, à 20 heures*). Dans l'exemple (9), l'énonciateur se sert de l'*aurez-su* en conjecturant la réponse de son interlocuteur: «Excusez-moi. Je me suis trompé de numéro». L'exemple (10) est le cas d'emploi conjectural de l'*aurez-su*. Cet emploi moins usité à l'oral dans le français moderne est quand même valide dans l'environnement contextuel où l'acte de conjecture est jugé naturel¹³.

D'autre part, l'*eûtes-su* qui apparaît dans une proposition indépendante est très souvent accompagné d'une expression de temps (ex. *vers ... heures*) ou d'un adverbe ou d'une expression circonstancielle évoquant la vitesse de l'acte (ex. *tôt, en un tournemain, en un moment*).

(11) En un tournemain, il **eut enlevé** les couverts. (*Les Thibault II*, cité par Asakura (2002)

Grace à l'effet conjugué du sémantisme de l'expression circonstancielle et de l'aspect accompli qui présente le procès par sa fin, l'énoncé donne l'impression que le fait rapporté par l'*eûtes-su* s'est réalisé en temps très court¹⁴.

Quel que soit l'effet que l'*aurez-su* et l'*eûtes-su* puissent créer à la surface de l'énoncé, les exemples que nous venons de montrer révèlent que c'est la valeur d'aspect accompli qui est sous-jacente à la production de ces effets de sens.

3.2.3. Problèmes terminologiques de la notion d'«achevé»

La notion d'achevé n'apparaît pas dans les étiquettes des tiroirs composés, mais à plusieurs reprises, elle se trouve associée à l'expression «en cours» dans les terminologies officielles de 1975 et 2018 pour paraphraser la valeur de l'accompli et celle du non-accompli (inaccompli). Cette notion est également utilisée par Yvon (1951) qui définit la valeur aspectuelle de l'*avez-su* comme «procès achevé» (p.165).

La notion d'achevé nous semble plus adéquate que les deux précédentes, du fait qu'elle concerne le degré du déroulement du procès. Pourtant, cette terminologie pose deux problèmes. Premièrement, dans la terminologie de l'«achevé» qui représente la nature du déroulement du procès n'est pas prise en compte l'existence du repère à partir duquel l'énonciateur saisit le procès. L'achèvement du procès tout court est le trait commun aux tiroirs composés et au *sûtes* provenant de l'ancien parfait du latin. Deuxièmement, la notion d'achevé risque de renforcer, nous semble-t-il, l'identification du procès accompli avec l'achèvement de l'action référentielle. Le

procès accompli dont la borne droite de l'intervalle est fermée pourrait donner l'impression que le fait correspondant est achevé au niveau référentiel. Certes, lorsque le tiroir composé se voit combiner à un verbe perfectif ou que la fin du procès est marquée par une expression de temps, on peut en inférer que l'énoncé présente un fait achevé: *Il est parti à 7 heures*. Les exemples de phrases présentés dans la terminologie grammaticale de 2018 sont des cas où le fait rapporté par l'*avez-su* est censé être terminé: *Elle dort* (*L'action de dormir est en cours de déroulement*); *Elle a dormi* (*L'action de dormir est achevée*); *Elle termine* (*aspect non-accompl*); *Elle a terminé* (*aspect accompl*) (*Grammaire du français-Terminologie grammaticale*, 2020: 146). Pourtant, nous devons insister encore une fois sur le constat que l'aspect n'est pas le reflet direct de la réalité extralinguistique, mais une représentation notionnelle. En parlant de l'aspect, nous considérons l'ensemble des caractéristiques concernant le procès que l'on se représente du fait extralinguistique. Comme Hirashima (2019b) l'a constaté, un fait accompli indiquant que le procès est vu rétrospectivement par un repère ne signifie pas toujours l'achèvement du fait correspondant. Montrons deux exemples:

(12) J'ai toujours **aimé** le cinéma français!

(13) Marianne a vu un film d'amour ce week-end. Elle **a** beaucoup **aimé** l'acteur qui jouait le rôle principal.

Dans l'exemple (12), l'*avez-su* présente le procès (*aimer le cinéma français*) comme un fait qui s'est prolongé jusqu'au moment de la parole. Le prolongement du fait se voit assuré par l'adverbe *toujours*. L'*avez-su* fait ainsi le bilan de la situation référentielle en marquant la fin du procès. Pourtant, marquer la fin du procès n'implique pas l'achèvement du fait référentiel dans cet énoncé, que l'on peut interpréter naturellement en disant que le locuteur aime encore le cinéma français maintenant. Cet emploi de «bilan» de l'*avez-su* est manifeste lorsque celui-ci se trouve combiné à un procès statif (ex. *aimer, garder, être* + attribut) ou que le procès de l'énoncé implique une itération entraînant le prolongement de la situation (ex. *Jusqu'ici j'ai joué sur scène*). Dans l'exemple (13), l'*avez-su* indique que le sujet de l'énoncé est entré dans l'action d'aimer tout comme un *sûtes* combiné à un verbe statif le ferait dans un récit dans l'époque passée.

Nous ajouterons en outre que l'aspect inaccompli exprimé par le *saviez* n'implique pas forcément que l'action référentielle est en cours, comme l'indique l'exemple suivant:

(14) Étourdi, je marchai machinalement vers d'Artagnan quand, au même moment, un concert

exaspéré d'avertisseurs s'éleva de la file, devenu considérable, des véhicules. Le feu vert
revenait. (Camus, *La Chute*, Folio, p.58)

Le procès (*le feu vert, revenir*) rapporté par le *saviez* se réfère à un fait terminé¹⁵⁾, parce que le feu vert était revenu lorsque le personnage a commencé à marcher. On constate le même emploi pour le *savez*. Certains verbes perfectifs tels que (*re*) *venir* et *rentrer* combinés au *savez* peuvent exprimer un fait qui vient de se terminer: ex. (à l'accueil) *Bonjour Madame. Je viens pour l'entretien*. Dans cet énoncé aussi, l'action de *venir* est terminée au niveau référentiel. Dans ces exemples, le *savez* ainsi que le *saviez* qui expriment l'aspect inaccompli servent à créer l'impression que le locuteur est encore sous l'influence de la situation exprimée par le verbe.

Nous avons analysé dans cette section les trois notions «passé» «antériorité» et «achevé» dont la terminologie grammaticale d'aujourd'hui se sert afin d'exprimer les valeurs des tiroirs composés. Toutes ces notions portent sur les effets de sens que les énoncés contenant un tiroir composé sont susceptibles de produire dans un contexte donné. Elles ne représentent toutefois pas les traits essentiels des informations aspectuelles véhiculées par 'avoir / être + participe passif'.

4. Perspective d'amélioration de la description grammaticale du FLE

En nous appuyant sur l'analyse que nous venons de faire, nous devons conclure que le savoir linguistique est abusivement simplifié dans la terminologie grammaticale dont se sert le FLM actuellement, ce qui risque d'entraîner par exemple l'identification de la réalité linguistique comme l'aspect aux phénomènes extralinguistiques. Les étiquettes des tiroirs composés ne semblent pas non plus être aptes à représenter les valeurs fondamentales de ceux-ci. On sait très bien que l'étiquette accordée à un tiroir verbal ne peut pas couvrir tous les sens que ce tiroir permet de véhiculer dans divers contextes. Nous devons cependant insister sur le problème de l'escamotage des traits communs aux tiroirs composés qui sont représentés par des notions inessentiels comme celle de «passé».

Les problèmes que nous venons de relever n'ont probablement que peu d'incidences sur l'enseignement grammatical du FLM, vu que l'apprenant francophone dont la langue première est le français arrivera à saisir correctement le fonctionnement de sa langue première grâce à son intuition de locuteur dit natif. Ce n'est pas le cas de l'apprenant du FLE. Comme Hirashima (2016) l'a fait remarquer, l'interlangue de l'apprenant japonais est fortement marquée par une

conceptualisation erronée des tiroirs verbaux due à la nature temporelle (ex. passé, présent) et à celle du fait référentiel (ex. fait continu, fait achevé) mises en avant dans les explications grammaticales (p.11). Compte tenu du fait que les étiquettes que nous avons analysées dans cet article sont traduits presque mot à mot en japonais¹⁶⁾, ce type de dénomination focalisant sur la nature temporelle du procès risque d'entraver la conceptualisation adéquate des tiroirs composés. La rénovation terminologique, notamment celle des étiquettes n'aura pas d'influence importante sur l'enseignement des langues à moins qu'elle ne soit planifiée par l'institution officielle. Nous pensons néanmoins qu'il est indispensable d'unifier la terminologie portant sur les mêmes traits morphologiques, notamment les tiroirs composés, dans le but d'y assurer une cohérence minimale, pour en promouvoir l'efficacité didactique dans l'enseignement/apprentissage de la grammaire du FLE.

Quel type de dénomination pourra-t-on concevoir pour les tiroirs verbaux du français? Etant donné que la terminologie de la grammaire anglaise est connue par une grande majorité de Japonais, on pourrait introduire le terme «parfait» ou «accompli» à l'instar du *present perfect*. Pourtant, cette tentative ne pourrait pas se révéler très efficace, puisque le phénomène est beaucoup plus complexe dans le français qui possède non seulement plus de tiroirs dits du passé que l'anglais¹⁷⁾, mais aussi ses trois tiroirs surcomposés (*l'avez-eu-su*, *l'aviez-eu-su*, *l'eûtes-eu-su*) que la grammaire française a maltraités jusqu'ici. Nous considérerons plutôt que le critère basé sur les caractéristiques morphologiques pourrait mieux convenir à une dénomination cohérente des tiroirs verbaux, comme chez Guillaume (1951) et Wilmet (1997) dont la terminologie recourt systématiquement au terme de «composé» pour la série des tiroirs composés et à celui de «surcomposé» pour la série des tiroirs surcomposés¹⁸⁾. Une note explicative complétant l'étiquette servira à préciser les valeurs aspectuelles de chaque tiroir tout en respectant la cohérence de l'ensemble des tiroirs verbaux du français.

Outre la rénovation terminologique des tiroirs verbaux, l'enseignement de la grammaire du FLE devra préciser, à l'instar du FLM, que l'opposition morphologique «tiroirs simples» vs «tiroirs composés» correspond à l'opposition aspectuelle «non-accompli» vs «accompli». La description des tiroirs composés nécessitera une présentation graduelle qui consiste à distinguer les valeurs aspectuelles des tiroirs composés, celles de chaque tiroir et les emplois de celui-ci. En ce qui concerne les tiroirs composés, la notion d'accompli traduite en japonais en *kanryo* restant assez ambiguë, il faudra tout d'abord préciser sa nature par un commentaire explicatif, sinon l'apprenant risque de l'identifier à l'achèvement du fait référentiel. Les valeurs fondamentales de chaque tiroir composé devront être élucidées par la combinaison de sa valeur aspectuelle et la nature aspectuelle, temporelle et modale de l'auxiliaire. Les emplois sont les effets de

sens principaux que l'énoncé contenant un tiroir verbal peut produire dans un contexte particulier. Ces différents effets de sens seront présentés comme étant engendrés en corrélation des éléments linguistiques comme la nature du procès, des adverbes ou des expressions temporelles, susceptibles de contribuer à la production d'un tel sens à la surface de l'énoncé (Hirashima 2019b: 177). Il faudra donc expliciter cet environnement de production du sens à l'aide de divers moyens. La description grammaticale ne devra pas se contenter d'expliquer un emploi par une terminologie composée de notions disparates, mais elle devra affecter une bonne part de son effort à l'élucidation de la situation énonciative du discours/texte en employant un langage simple. La traduction japonaise ajoutée à chaque exemple d'énoncé pourra également avoir pour fonction de transmettre avec efficacité la situation d'énonciation si elle est accompagnée d'explications complémentaires¹⁹⁾.

5. Conclusion

Dans cet article qui marque la première étape de l'amélioration de la description grammaticale des tiroirs composés, nous avons vu, après une brève révision de l'évolution historique de la nomenclature, comment les tiroirs verbaux sont définis dans l'enseignement grammatical du FLM. Nous avons constaté que l'opposition morphologique des tiroirs simples et des tiroirs composés y est considérée comme représentant une opposition d'aspect. Pourtant, on doit reconnaître que les traits aspectuels de l'accompli et du non-accompli (inaccompli) abusivement simplifiés, y sont caractérisés par le critère d'achèvement comme «(action) en cours» vs «(action) achevée». En outre, la nomenclature de 1910 imposée encore aujourd'hui à l'enseignement grammatical du FLM renferme des notions disparates qui ne correspondent pas à l'essentiel des valeurs aspectuelles de l'accompli. Cette terminologie inexacte des tiroirs composés peut avoir un effet négatif sur l'activité de conceptualisation. Ainsi devra-t-elle être rénovée prenant en considération les erreurs caractéristiques que l'apprenant japonais commet en ce qui concerne le fonctionnement des tiroirs verbaux du français. Enfin, au-delà de la rénovation terminologique, nous devrions concevoir une description grammaticale du système verbal du FLE dans laquelle le fonctionnement des tiroirs verbaux est clarifié, étape par étape, en commençant par la présentation de la valeur propre de chaque tiroir pour arriver aux emplois produits à l'aide de différents éléments de l'énoncé.

Cette recherche a été soutenue financièrement par les Fonds auxiliaires de l'Université Kansai.

Notes

- 1) L'existence des trois séries morphologiques des tiroirs verbaux est surtout constatée chez Guillaume (1951) et les linguistes dits guillaumiens comme Wilmet (1997).
- 2) Zimmermann (1978) fait remarquer que la grammaire du FLE se constitue de divers éléments (explications grammaticales, exercices, explications données oralement par l'enseignant, etc.) dont l'enseignant dispose dans sa classe de langue.
- 3) Nous devons à Yvon (1953) la terminologie de Jean D'Aisy (*Nouvelle Méthode de la langue*, 1647 et *Génie de la langue française*, 1685) et à Bena (2011) celles de Jean Louis de Courcillon de Dangeau (*Essai de grammaire*, 1754) et de Clédat (*Grammaire classique de la langue française*, 1896).
- 4) C'est Clédat (1896) qui a utilisé la première fois les dénominations *Passé composé* et *Passé simple* (Bena, 2011: 188-189).
- 5) Les linguistes-grammairiens qui ont élaboré leurs propres terminologies sont par exemple Guillaume (1951), Yvon (1954), Damourette et Pichon (1930-1950) et Wilmet (1997).
- 6) La remarque sur le Conditionnel dans la terminologie de 1975, celle sur le Subjonctif dans la terminologie de 2018 nous paraissent importantes pour l'élucidation des fonctions que remplissent ces formes verbales dans le système verbal français. Voir Bena (2011: 202-203, 207-209) et *Grammaire du français. Terminologie grammaticale* (2020: 144-145, 147-148).
- 7) Les études sur l'aspect ont largement été effectuées dans les années 80 et 90. Pour les recherches sur l'aspect, voir notamment *Information Grammaticale no. 38* et *Langue française no. 67*.
- 8) Parmi les aspects non-accomplis, celui concernant le *saurez* et le *sûtes* est appelé aspect global (ex. Wilmet 1998) ou aoristique (ex. Culioli, in *Notion d'aspect*, 1980, Gosselin 1996). Le caractère aspectuel du *saviez* semble être indiqué généralement par le terme *inaccompli*, mais certains linguistes comme Wilmet (*ibid.*) préfèrent l'appellation «aspect sécant».
- 9) Dans la liste que Bena (2011) dressée de ce tiroir, 24 étiquettes sur 32 portent le terme '*prétérit*' ou '*passé*'. Voir Bena (2011: 255-256).
- 10) Aoki (1993) rapporte qu'un groupe de linguistes dont Brunot, Gougenheim et Sten, qui soutiennent la théorie temporelle, classent l'*avez-su* parmi les tiroirs verbaux du passé.
- 11) Voir notamment Bena (2011: 83-116)
- 12) La temporalité de l'infinitif et des participes est déterminée en fonction de la relation avec un repère qui correspond parfois à la temporalité de la proposition principale: a. *Sophie sera contente de sortir au cinéma* / b. *Sophie est contente d'être sortie au cinéma*. Dans l'exemple a, 'sortir' se réfère à un temps de l'époque future et dans l'exemple b, 'être sortie' à un temps de l'époque passée. L'infinitif simple se réfère à l'époque concomitante ou ultérieure au moment du repère et l'infinitif composé exprime le fait accompli au moment du repère.
- 13) Pour le détail de l'emploi conjectural de l'*aurez-su*, voir par exemple Watanabe (2014).
- 14) Yvon présente un emploi similaire de l'*avez-su* utilisé dans un récit rapporté principalement par le *savez*: *Il court, il court ... un banc se présente. Il l'a déjà escaladé* (exemple de Damourette et Pichon, cité par Yvon 1951: 166)
- 15) En outre, le fait référentiel est censé être achevé pour les emplois de rupture du *saviez* (ex. *Le lendemain il partait.*) et celui de commémoration (ex. *En 2019 Charles Aznavour nous quittait.*) du *saviez*.

- 16) Les étiquettes traduites en japonais sont les suivantes: *fukugo* (=composé) *kako* (=passé), *zen* (=antérieur) *mirai* (=futur), *zen* (=antérieur) *kako* (=passé), *dai* (=grand) *kako* (=passé), *jokenho* (=conditionnel) *kako* (=passé), *setuzokuho* (=subjonctif) *kako* (=passé).
- 17) L'anglais possède trois tiroirs verbaux dits du passé: le 'Past tense', le 'Past progressive tense' et le 'Past perfect', tandis que le français en a quatre: le *saviez* (imparfait), le *sûtes* (passé simple), l'*aviez-su* (plus-que-parfait) et l'*eûtes-su* (passé antérieur). L'*avez-su* dont la fonction est celle de présent accompli n'est pas classé parmi les tiroirs verbaux du passé.
- 18) Dans la terminologie de Wilmet (1997) qui recourt au trait morphologique et à la numérotation pour le souci de l'organisation cohérente de tous les tiroirs verbaux, l'*avez-su* est nommé par exemple «le présent composé» et l'*aurez-su* «le Futur 2 composé»
- 19) On peut ajouter une explication à la traduction grammaticale afin de préciser la situation référentielle comme suit: Ma sœur est sortie depuis ce matin. *Ane-wa* [=sœur] *kesa-kara* [=ce matin, depuis] *gaishutu shiteiru* [=sortie, avoir fait] (*dekakete* [=sorti] *ima-ha* [=maintenant] *ie-ni* [=maison, à] *inai* [=ne pas rester]). Pour le détail de la fonction explicative du japonais dans la description grammaticale du FLE, voir Hirashima (2019a).

Bibliographie sélective

Nous présentons uniquement les ouvrages cités dans l'article:

- Aoki S. (1993). Sur le passé composé en français. *Language*, 23, 1-33.
- Asakura S. (2002). *Dictionnaire des difficultés grammaticales de la langue française Nouvelle édition entièrement refondue*. Tokyo. Hakusuisha.
- Bena M.J. (2011). *Terminologie grammaticale et nomenclature des formes verbales*. Paris. L'Harmattan.
- Benveniste E. (1966a). *Problèmes de linguistique générale*, 1. Paris. Gallimard.
- Benveniste E. (1966b). *Problèmes de linguistique générale*, 2. Paris. Gallimard.
- Culioli A. (1980). Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives: l'Aoristique. In *La notion d'aspect* [Colloque organisé par le Centre d'Analyse syntaxique de l'Université de Metz, 10-20 mai 1978. Actes publiés par Jean DAVID-Robert MARTIN (*Recherches linguistiques* 5)], 1980, 127-144.
- Damourette J. et Pichon E. (1930-1950). *Des mots à la pensée. Essai de Grammaire de Langue française*. 7 vol. Paris. Editions d'Artrey.
- Gosselin L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Louvain-la-Neuve. Duculot.
- Guillaume G. (1929). *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris. Champion [1965 Réimprimé suivi de l'Architecture du temps dans les langues classique, avant-propos de Roche Valin. Paris. Champion].
- Guillaume G. (1951). La représentation du temps dans la langue française. *Le Français Moderne*, 19, 29-41 et 115-133.
- Hirashima R. (2016). Une analyse d'erreurs sur la valeur d'accompli du passé composé et quelques réflexions sur l'interlangue du système verbal du français chez des apprenants japonais. *Kansai University Journal of Foreign Language Studies*, 15, 1-19.
- Hirashima R. (2019a). Le recours à la langue première: outil opérationnel de la réflexion métalinguistique

- tique; *Revue japonaise de didactique du français*, 13, 20-36.
- Hirashima R. (2019b). Transposition des savoirs linguistiques et leur modalité de présentation en vue de l'enseignement du système verbal du français à des apprenants japonais: le cas du passé composé. *Revue japonaise de didactique du français*, 13, 166-180.
- Imbs P. (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*. Paris. Klincksieck.
- Maillard M. (1994-1995). Notes du cours de D.E. A: Grammaires contrastives (Sciences du langage: Linguistique générale et Didactique des langues). Université Stendhal-Grenoble III.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie. (1997 réédition 1998). *Terminologie grammaticale*. Paris. Centre national de documentation pédagogique (France).
- Ministère de l'Éducation nationale. (2008). *Programmes du collège. Programmes de l'enseignement de français*. Paris. Centre national de documentation pédagogique (France).
- Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. (2020). *Grammaire du français. Terminologie grammaticale*. Centre national de documentation pédagogique (France).
- Mitterrand H. (1980). La nomenclature grammaticale (version 1975). *Langue française*, 47, 90-99.
- Vergnaud J.-P. (1980). La genèse de la nomenclature de 1910 et ses enseignements. *Langue française*, 47, 48-75.
- Vet C. (1980). *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain. Essai de sémantique formelle*. Genève. Droz.
- Watanabe J. (2014). Les emplois modaux du futur antérieur. *Langue*, 66, 35-56
- Wilmet M. (1997, 2^e éd. 1998). *Grammaire critique du français*. Paris-Louvain-la-Neuve. Hachette-Duculot.
- Yvon E. (1951). Aspects du verbe français et présentation du «procès». *Le Français Moderne*, 19, 161-174.
- Yvon E. (1953). Étude de notre vocabulaire grammatical, *Le Français Moderne*, 21, 247-262.
- Yvon E. (1954). Étude de notre vocabulaire grammatical Nomenclature des « tiroirs » de l'indicatif, *Le Français Moderne*, 22, 11-28.
- Zimmermann G. (1978). Qu'est-ce qu'une grammaire pédagogique? *Études de Linguistique Appliquée*, 31, 96-106.